

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 14 décembre 2015 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation des procès-verbaux.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 9 novembre 2015 à 18 h.
4. **Administration, finances et qualité des services**
  - a) Approbation des prévisions budgétaires de l'Office municipale d'habitation (OMH) 2016.
5. **Sécurité publique**
  - a) Conventions – Classification et traitement des pompiers et premiers répondants.
6. **Réseau artériel et hygiène du milieu**
7. **Communication, culture et promotion touristique**
  - a) Contrat de services pour utilisation du Pavillon Violette-Gauthier et location de patins # LOI-201512-42 – Mme Josée Boutin.
8. **Correspondance.**
9. **Affaires nouvelles.**
  - a) Location de téléavertisseurs alpha numériques – Dossier : SI-201512-43 – Le Réseau Mobilité Plus.
10. **Période de questions.**
11. **Levée de la séance.**

### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

**AG-744-12-2015**

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

### 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

**AG-745-12-2015**

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 9 NOVEMBRE 2015 À 18 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 9 novembre 2015 à 18 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 9 novembre 2015 à 18 h soit et est approuvé tel que rédigé.

#### **4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.**

**AG-747-12-2015**

##### **4. a) APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) 2016.**

ATTENDU le rapport soumis par la Société d'habitation du Québec daté du 25 novembre 2015 exposant les prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson approuvés par la Société d'habitation du Québec au montant de 140 509 \$ et un déficit prévu au montant de 66 834 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation telles que présentées et autorise le versement de sa contribution municipale à ce déficit de dix pour cent (10 %) soit un montant de 6 683 \$, ce qui représente un hausse comparativement à l'année 2015 où la contribution était de 5 039 \$.

#### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**AG-748-12-2015**

##### **5. a) CONVENTIONS – CLASSIFICATION ET TRAITEMENT DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS.**

ATTENDU les dispositions telles qu'édictées au règlement # AG-014-2009 relatif au Service de sécurité incendie ;

ATTENDU les propositions de conventions telles que préparées par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, datées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les taux horaire 2016 des pompiers volontaires et des premiers répondants, soumises à la Commission de prévention contre l'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les conventions salariales des pompiers volontaires et premiers répondants précitées pour l'année 2016 et autorise le Service de la trésorerie à procéder aux ajustements en temps et lieu.

#### **6. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **7. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE**

**AG-746-12-2015**

##### **7. a) CONTRAT DE SERVICES POUR UTILISATION DU PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER ET LOCATION DE PATINS # LOI-201512-42 – MME JOSÉE BOUTIN.**

ATTENDU que le Pavillon Violette-Gauthier et la patinoire sur les lacs Masson et Dupuis ont été désignés infrastructures communes par le décret # 1065-2005 datée du 9 novembre 2005 pris par le Gouvernement du Québec et paru dans l'édition de la Gazette officielle du Québec du 23 novembre 2005 ;

ATTENDU que le conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel désire confier la location de patins et le service d'ouverture du bâtiment et d'accueil des usagers de la patinoire selon une convention particulière ;

ATTENDU l'offre de renouvellement datée du 28 octobre 2015 reçue de madame Josée Boutin pour l'occupation du bâtiment, ouverture et fermeture les fins de semaine et la semaine de relâche scolaire, et service de location de patins tout comme à la saison précédente ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice Communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'entente d'occupation du Pavillon Violette-Gauthier et de location de patins par madame Josée Boutin pour la saison 2015 – 2016 avec quelques modifications et autorise la directrice, Mme Forgues, à signer pour et au nom de la Ville centre, agissant pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, l'entente à intervenir.

QUE les dépenses relatives à l'achat et l'aiguillage des patins soient imputées aux postes budgétaires # 02-70130-640.

#### **8. CORRESPONDANCE**

#### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

**AG-749-12-2015**

##### **9. a) LOCATION DE TÉLÉAVERTISSEURS ALPHA NUMÉRIQUES – DOSSIER : SI-201512-43 – LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS.**

ATTENDU que le contrat de location des trente-neuf (39) téléavertisseurs alphanumériques pour le Service de sécurité incendie autorisé par la résolution # AG-580-04-2013 vient à échéance le 15 janvier 2016 avec Le Réseau Mobilité Plus ;

ATTENDU l'offre de renouvellement au même prix de 6.95 \$ par téléavertisseur alphanumérique par mois pour une période de trente-six (36) mois et de 115.00 \$ plus les taxes applicables en cas de perte pour le coût de remplacement de Le Réseau Mobilité Plus ;

ATTENDU qu'après étude, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, est favorable au renouvellement de cette location pour la période proposée jusqu'au 15 janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement du contrat de location des téléavertisseurs alphanumériques de Le Réseau Mobilité Plus pour une période de trente-six (36) mois jusqu'au 15 janvier 2019.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-22000-516.

#### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-750-12-2015

#### 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 34 IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher,  
président

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean-François Albert  
Directeur général et greffier